

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(« RÉGIE »)
R-4320-2025

Énergir - Demande portant sur diverses
mesures en lien avec le GSR

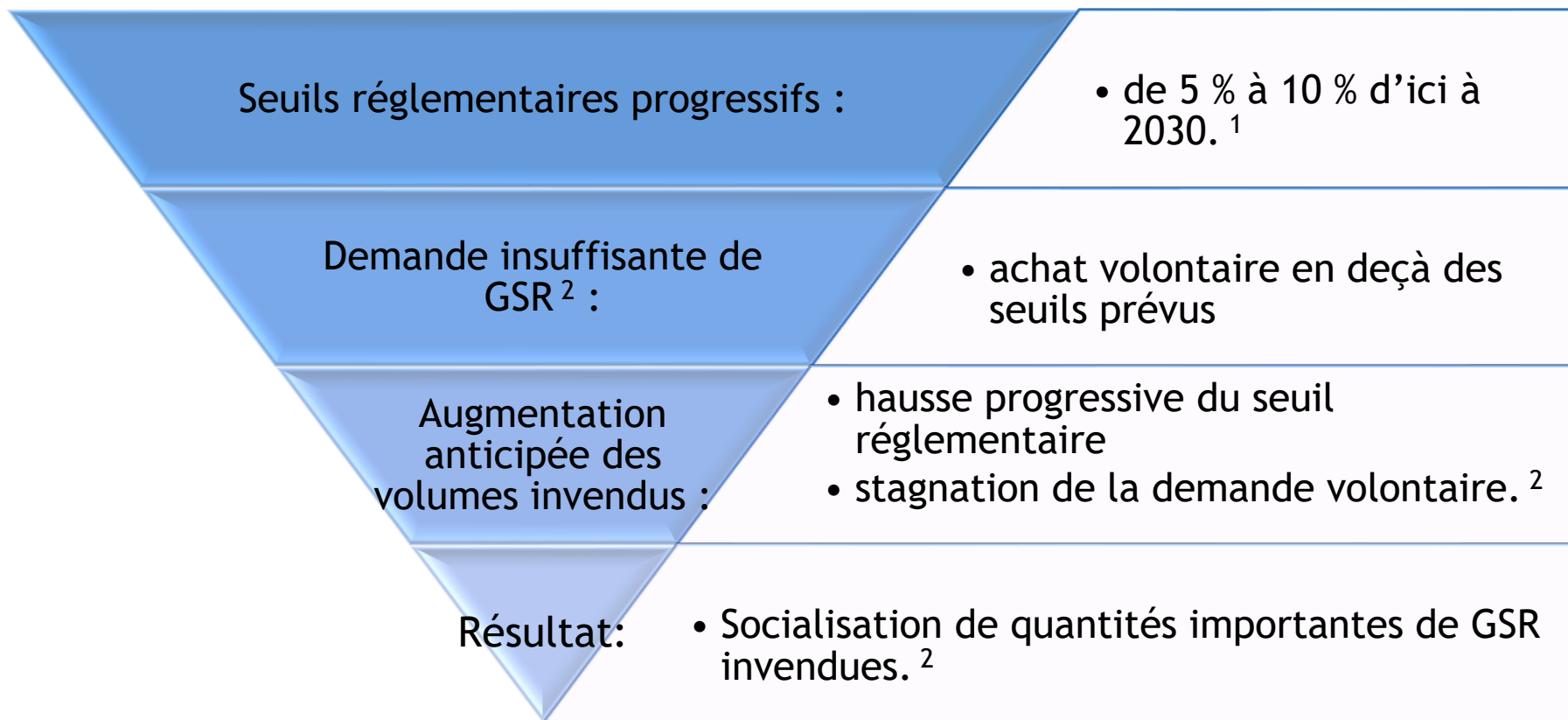
MÉMOIRE SUR LES SUJETS #2 et #3
DU REGROUPEMENT NATIONAL DES
CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

par RICARDO MOREIRA DOS SANTOS

MONTRÉAL, LE 24 AVRIL 2026



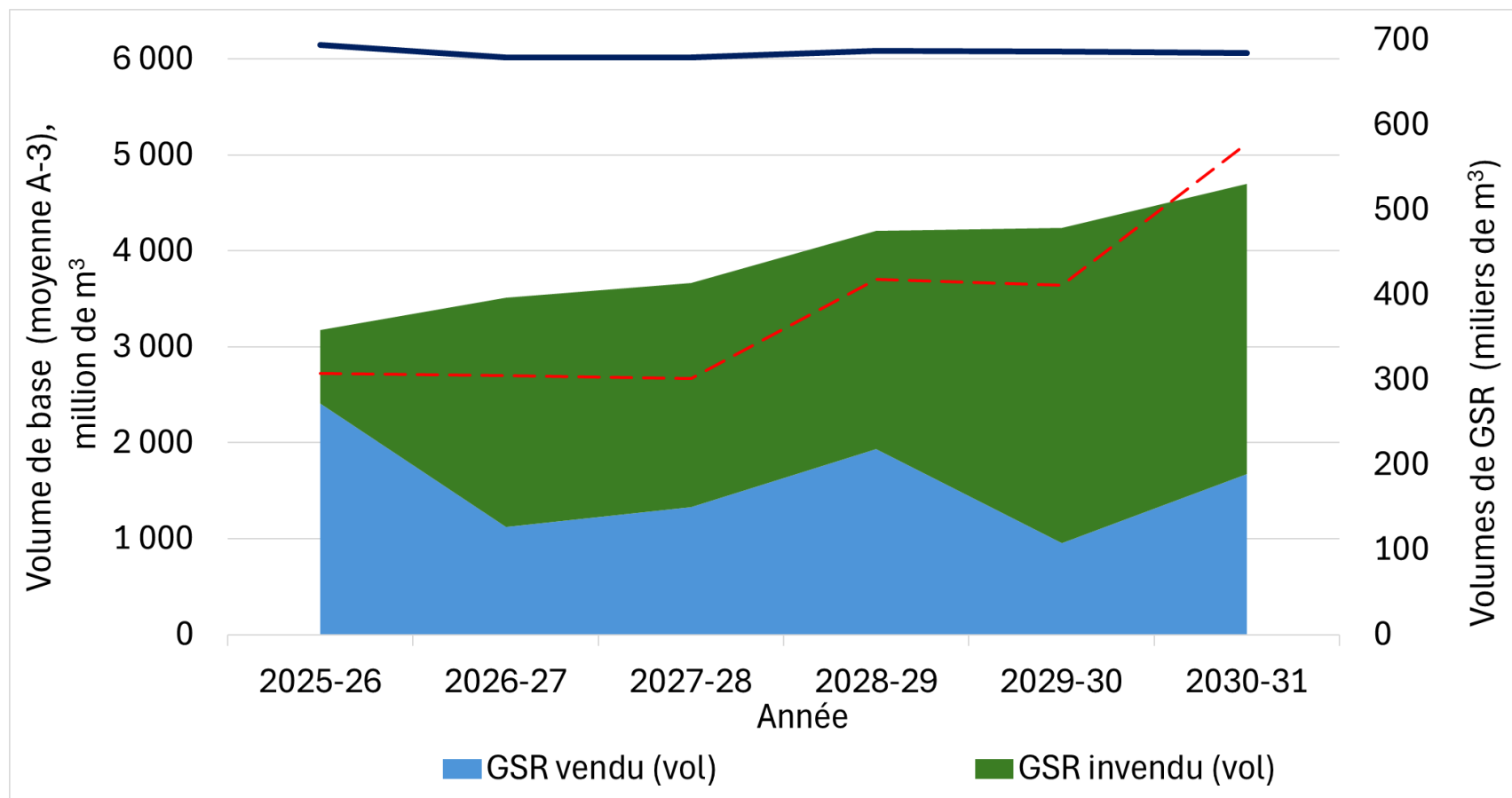
1 - Contexte



¹ Ch R-6.01, a. 112, 1er al., par. 4 et 5

² B-0084, p. 4.

1.1 - Projections d'offre et demande*



Offre globale de gaz constante

Seuil croissant

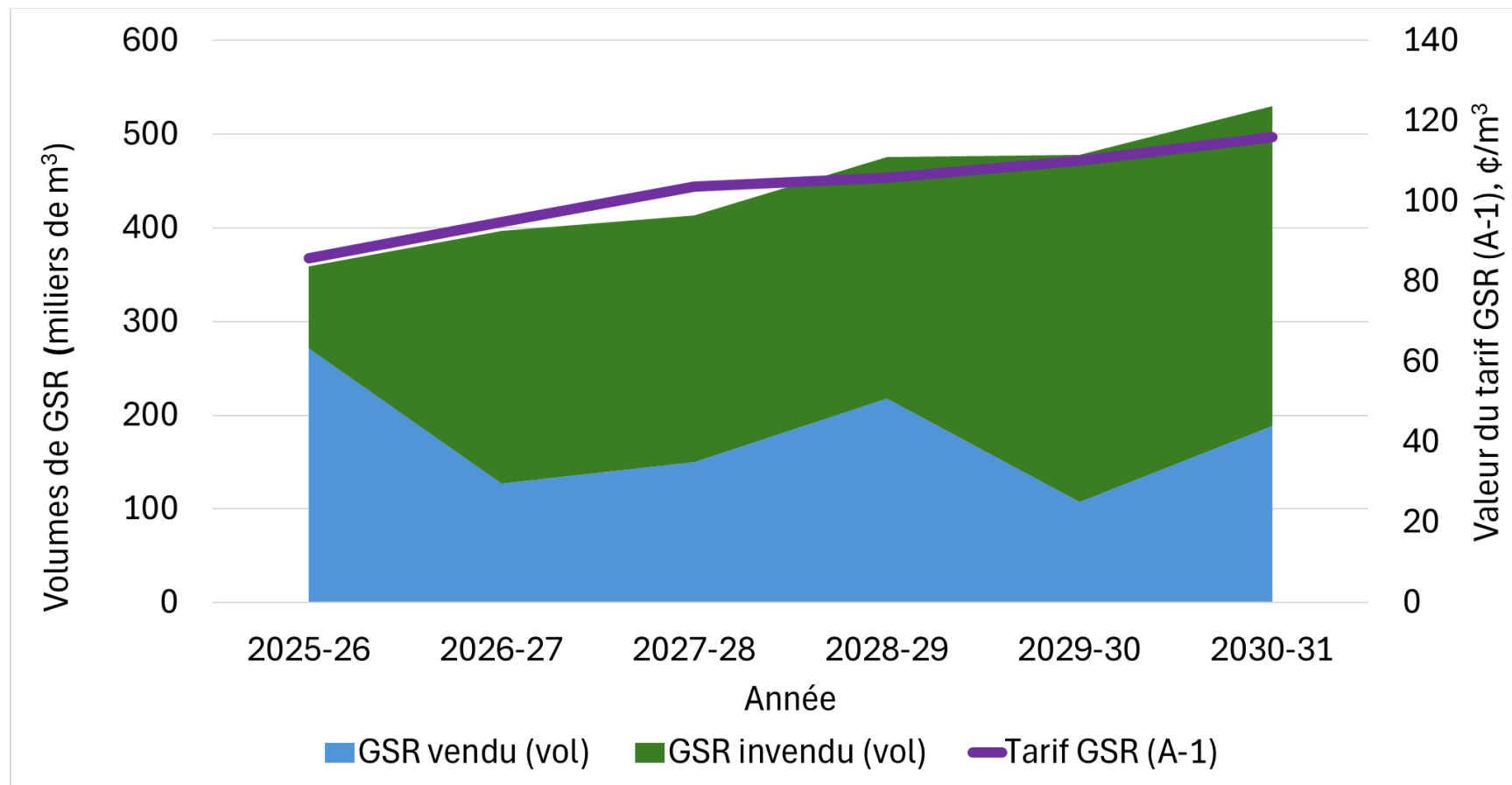
Volume de GSR invendu croissant

* B-0068, B-0006 p. 4 , B-0084 p 5; et R-4334-2026, B-0014, p. 1

2026-04-24



1.2 - Rapport du tarif du GSR et demande

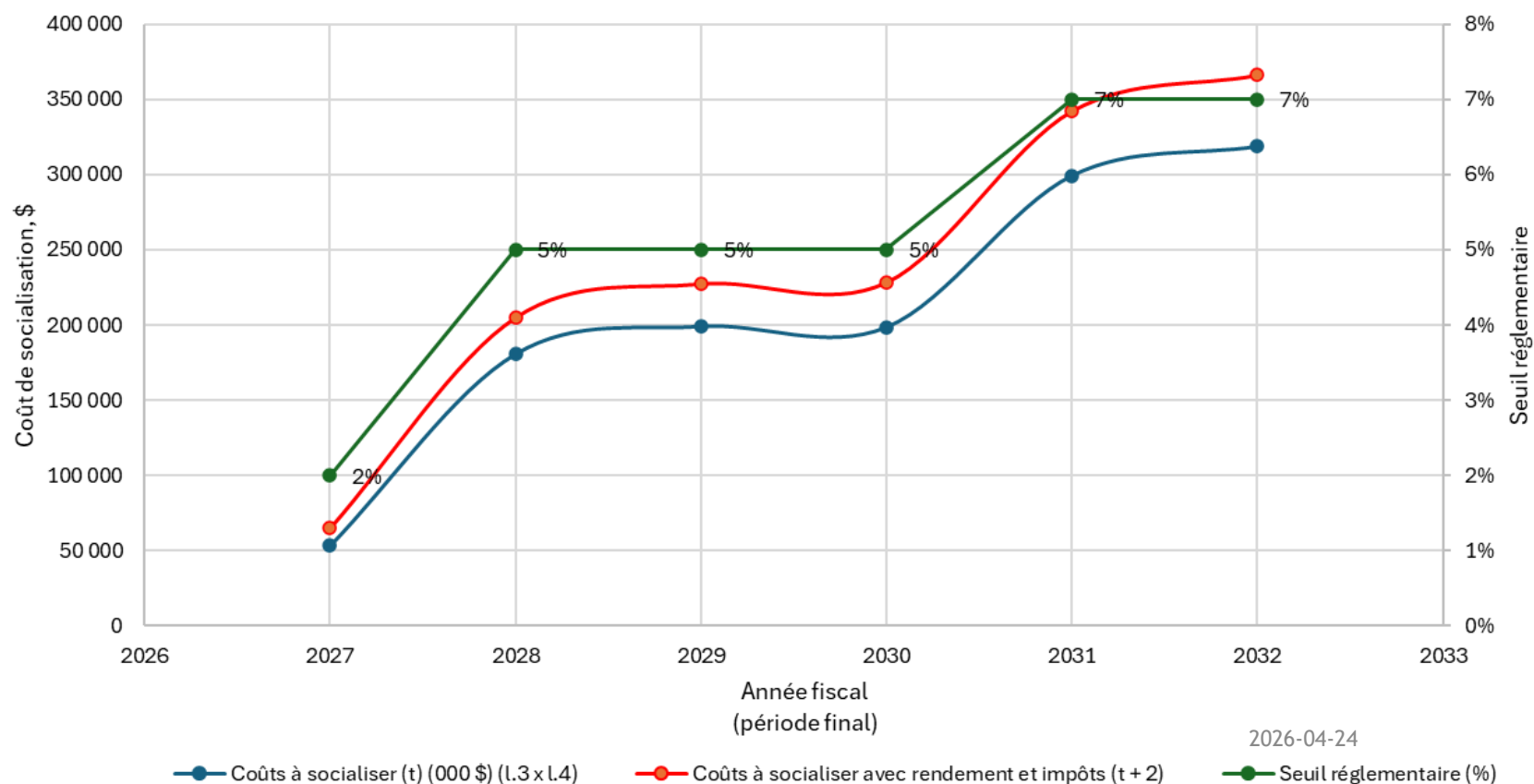


Tarif du GSR
croissant

2026-04-24

1.3 - Rapport entre les coûts à socialiser et le seuil d'achat de GSR par Énergir

R2 = 0,9976 entre l'avancement du seuil et les coûts à socialiser



SUJET #02

PARTIE I - Modification à la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation

2026-04-24



2 - Discussion

- ▶ Principaux enjeux identifiés:
 - ▶ Méthode de calcul des frais de Socialisation
 - ▶ Adoption d'un cavalier tarifaire
 - ▶ Éventuelle entrée en vigueur des conditions de service le 1^{er} octobre 2026
 - ▶ Adoption de la stratégie de valorisation des UC dans le calcul des frais de socialisation

2026-04-24



2.1 - Formule de calcul des frais de socialisation

Équation 1 : Formule actuelle du calcul de frais de socialisation

$$\text{Frais de socialisation}_{t+2} = \frac{\text{Volumes GSR invendu}_t \times (\text{Tarif GSR}_t - \text{Tarif GNF}_t - \text{Tarif SPEDE}_t)}{\text{Prévision du volume total de distribution}_{t+2} - \text{Prévision du volume de distribution des clients achetant du GSR supérieur ou égal au seuil réglementaire}_{t+2}}$$

Décalage temporel

A= Volume de GSR au-delà du seuil

Équation 2 : Correction proposée par le Distributeur

$$\text{Frais de socialisation}_t = \frac{\text{Unités invendues GSR}_t \times (\text{Tarif GSR}_t - \text{Tarif GNF}_t - \text{Tarif SPEDE}_t)}{\text{Prévision du volume total de distribution}_t - \text{Prévision du volume de GSR acheté par les clients dont la consommation est inférieure au seuil réglementaire}_t - \text{Prévision du volume de distribution des clients achetant du GSR en quantité supérieure ou égale au seuil réglementaire}_t}$$

B= Volume total de GSR acheté

*B-0084, p. 16 et 11

2.2 - Analyse des changements de la formule et ses effets

- ▶ 1) Élimination du décalage temporel de deux ans entre l'année de la constatation du coût de socialisation (année t) et celle du recouvrement (année $t + 2$).
- ▶ 2) L'effet d'inclure les quantités de GSR vendues sous le seuil

2026-04-24



2.3 - Effets du retrait du décalage temporel

- ▶ À long terme :
 - ▶ Hypothèse : un seul client doit payer tous les frais de socialisation.
 - ▶ Supposons qu'il a le choix: payer les frais à l'année t (1 249,8 K \$) ou investir dans un placement sécuritaire et les payer à $t+2$ (2,25%¹).
 - ▶ Les frais de socialisation majorés du CMPC et des impôts (1 433 K \$) demeurent plus grands en $t+2$ que la valeur du placement (1 336 K \$).
- ▶ À court terme :
 - ▶ Les coûts à socialiser dans le CT 2026-2027 augmenteront de 64 K \$ à 277 K\$.

¹ Banque du Canada. accès en 2026-03-27

2.4 - Exemple - Tableau 1

Année financière (t)	2024-2025 (1)	2025-2026 (2)	2026-2027 (3)	2027-2028 (4)	2028-2029 (5)	2029-2030 (6)	Total
Seuil réglementaire (%)	2 %	5 %	5 %	5 %	7 %	7 %	s. o.
Année du recouvrement (t + 2)	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	s. o.
Unités de GSR invendues (10 ⁶ m ³)	87,121 ¹	269,579 ²	263,721 ²	257,406 ²	370,970 ²	371,481 ³	s. o.
Surcoût du GSR invendu ⁴ (¢/m ³)	61,29	67,07	75,49	77,16	80,66	85,78	s. o.
Coûts à socialiser (t) (000 \$) (1.3 x 1.4)	53 392 ⁵	180 803 ⁵	199 082	198 618	299 248	318 657	1 249 800
Coûts à socialiser avec rendement et impôts (t + 2) (000 \$)	64 946	204 966	227 293	228 307	342 060	365 998	1 433 569

Méthode actuelle : CS
2025-26 = 64 946 \$

Nouvelle Méthode :

$$\text{CS 2025-26} = 199\,082 + \frac{1}{3} * (53\,392 + 180\,803) = 277\,147 \$$$

Il y aura un effet immédiat d'augmentation des coûts de socialisation

2026-04-24



2.5 - L'inclusion des quantités de GSR vendues sous le seuil

Équation 1 : Formule actuelle du calcul de frais de socialisation

$$\text{Frais de socialisation}_{t+2} = \frac{\text{Volumes GSR invendu}_t \times (\text{Tarif GSR}_t - \text{Tarif GNF}_t - \text{Tarif SPEDE}_t)}{\text{Prévision du volume total de distribution}_{t+2} - \text{Prévision du volume de distribution des clients achetant du GSR supérieur ou égal au seuil réglementaire}_{t+2}}$$

Volume B > Volume A → Frais de socialisation t > frais de socialisation t+2

Équation 2 : Correction proposée par le Distributeur

$$\text{Frais de socialisation}_t = \frac{\text{Unités invendues GSR}_t \times (\text{Tarif GSR}_t - \text{Tarif GNF}_t - \text{Tarif SPEDE}_t)}{\text{Prévision du volume total de distribution}_t - \text{Prévision du volume de GSR acheté par les clients dont la consommation est inférieure au seuil réglementaire}_t - \text{Prévision du volume de distribution des clients achetant du GSR en quantité supérieure ou égale au seuil réglementaire}_t}$$

A= Volume de GSR au-delà du seuil

B= Volume total de GSR acheté

*B-0084, p. 16 et 11

3 - Le cavalier tarifaire et le cas du client 4*

Client	Consommation totale annuelle (m ³)	Achats annuels de GSR				Volume total de GSR acheté par le client, m ³	Consommation résiduelle de GNT, m ³	
		2025-2026		2026-2027			2025-2026	2026-2027
		(%)	Volume m ³	(%)	Volume, m ³			
1	1000	0	0	0	0	1000	1000	
2	1000	0	0	5	50	1000	950	
3	1000	5	50	0	0	950	1000	
4	1000	0	0	10	100	1000	900	

* C_RNCREQ_0021

2026-04-24



3.1 - Le cas du client 4

Client	Consommation totale annuelle (m ³)	Achats annuels de GSR				Volume total de GSR acheté par le client, m ³	Consommation résiduelle de GNT, m ³		Composante 1	Composante 2	Composante 3 (- Vol total GSR x frais)	Frais de socialisation 2026-2027
		2025-2026		2026-2027			2025-2026	2026-2027				
		(%)	Volume m ³	(%)	Volume, m ³							
1	1000	0	0	0	0	1000	1000	33,60 \$ (1000 m ³ x 3,36¢/m ³)	16,10 \$ (1000 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	49,70 \$	
2	1000	0	0	5	50	1000	950	0 \$ (0 m ³ x 3,36¢/m ³)	15,30 \$ (950 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	15,30 \$	
3	1000	5	50	0	0	950	1000	33,60 \$ (1000 m ³ x 3,36¢/m ³)	0 (0 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	33,60 \$	
4	1000	0	0	10	100	1000	900	0 \$ (0 m ³ x 3,36¢/m ³)	14,49 \$ (900 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	14,49 \$	

Scénario qui ne considère pas la valorisation progressive du Tarif du GSR prévue

3.2 - Le cas du client 4

Client	Consommation totale annuelle (m ³)	Achats annuels de GSR				Volume total de GSR acheté par le client, m ³	Consommation résiduelle de GNT, m ³		Composante 1	Composante 2	Composante 3 (- Vol total GSR x frais)	Frais de socialisation 2026-2027
		2025-2026		2026-2027			2025-2026	2026-2027				
		(%)	Volume m ³	(%)	Volume, m ³				2026-2027			
1	1000	0	0	0	0	1000	1000	33,60 \$ (1000 m ³ x 3,36¢/m ³)	16,10 \$ (1000 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	49,70 \$	
2	1000	0	0	5	50	1000	950	0 \$ (0 m ³ x 3,36¢/m ³)	15,30 \$ (950 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	15,30 \$	
3	1000	5	50	0	0	950	1000	33,60 \$ (1000 m ³ x 3,36¢/m ³)	0	0	33,60 \$	
4	1000	0	0	10	100	1000	900	0 \$ (0 m ³ x 3,36¢/m ³)	14,49 \$ (900 m ³ x 1,61¢/m ³)	0	14,49 \$	
4-plus	1000	0	0	10	100	1000	900	0 \$ (0 m ³ x 3,36¢/m ³)	15,30 \$ (950 m ³ x 1,61¢/m ³)	-1,61 \$ (100 m ³ x 1,61¢/m ³)	13,69 \$	

Porter attention à la « **dette volumétrique** »

Un client qui fait l'effort de doubler sa consommation de GSR doit être valorisé.

Le client 4 devrait avoir un escompte additionnel sur sa facture



4 - Conclusion (SUJET #2)

- ▶ Retrait du décalage temporel
 - ▶ À court terme : entraînera un impact tarifaire significatif et fera augmenter les frais de socialisation
 - ▶ À long terme : bénéfique pour réduire les frais de socialisation vu la disparition des coûts de transactions financières et d'impôts
- ▶ Inclusion des quantités de GSR vendues sous le seuil
 - ▶ Augmentation des frais de socialisation, ce qui peut rendre plus attrayant l'achat de GSR

2026-04-24



4 - Conclusion (SUJET #2)

▶ Cavalier Tarifaire

- ▶ Le cavalier tarifaire ne valorise pas les efforts pour dépasser le seuil
- ▶ Il ne faut pas perdre de vue quel est « l'esprit de la loi » : décarboner le marché du gaz
- ▶ Il doit y avoir un incitatif pour le client à payer la « dette volumétrique »

2026-04-24



SUJET #03

PARTIE II - Valorisation des Unités de Conformité (UC) dans les activités réglementées

2026-04-24



2 - Discussion

Questions :

- ▶ La Régie devrait-elle autoriser l'utilisation des méthodologies de comptabilisation et de tarification des UC ?

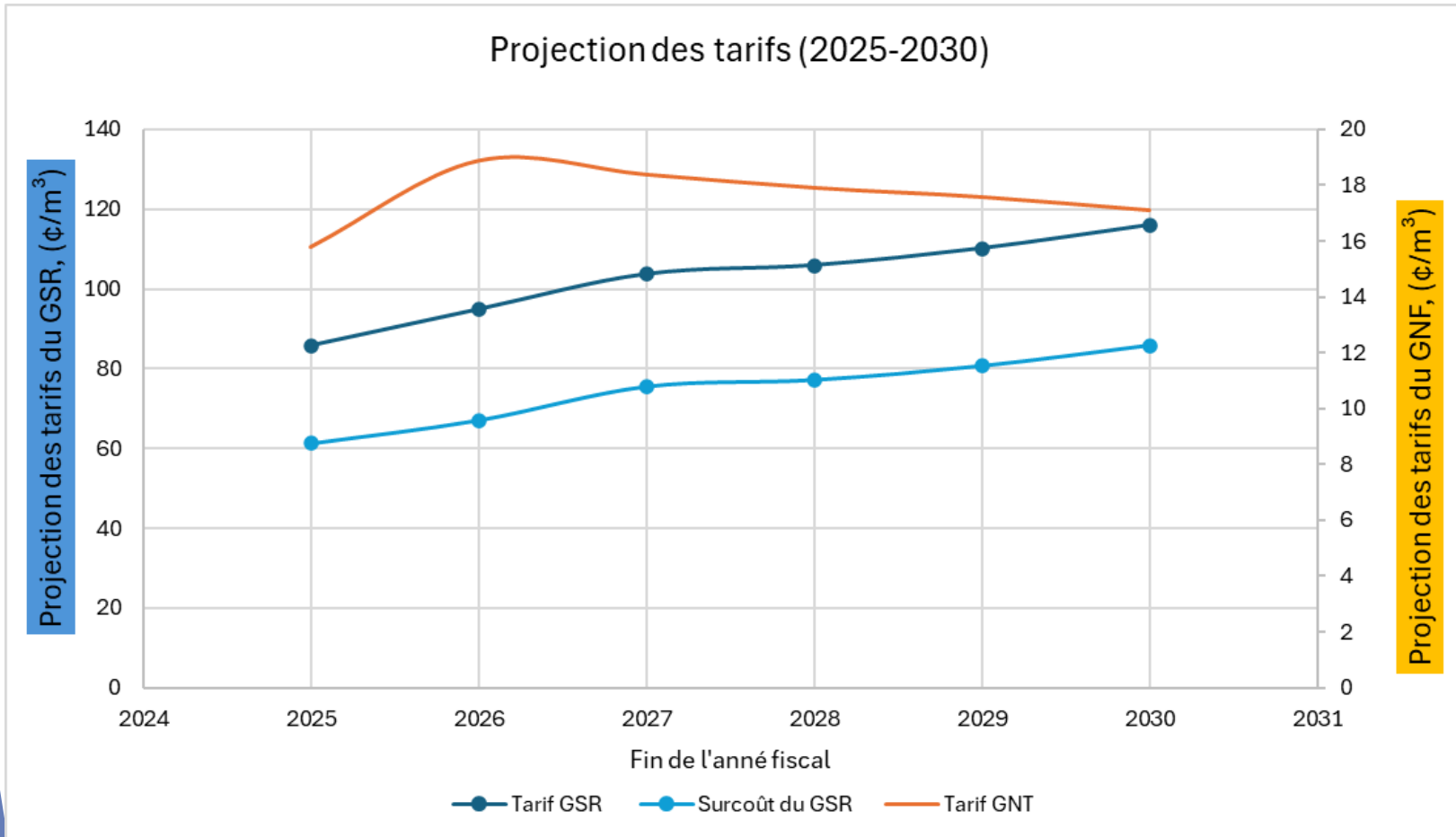
et

- ▶ Devrait-elle créer un compte d'écart reporté « CFR - revenus RCP » pour accumuler les sommes perçues au moment des transactions de ventes d'UC, et les coûts directs engendrés pour la création des UC?

2026-04-24



2.1 - Projection des Tarifs actuelle



Tendance à la hausse du tarif du GSR

Tendance à la baisse du GNF/GNT

*B-0084, Annexe 1

2026-04-24



2.4 Influence des UC sur le tarif de GSR Nouvelle Méthode*

$$\text{Tarif GSR}_t =$$

Coût moyen
d'achat projeté
pour les 12 mois
de la cause
tarifaire



Écart de prix
cumulatif GSR



Surcoût GSR
invenu



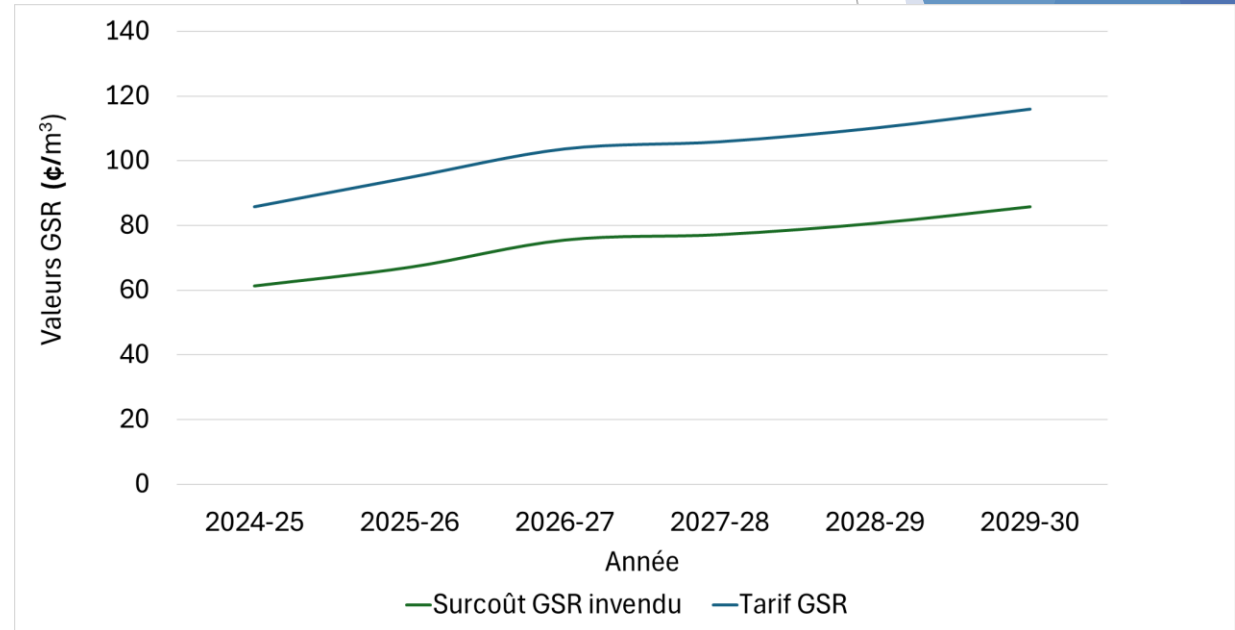
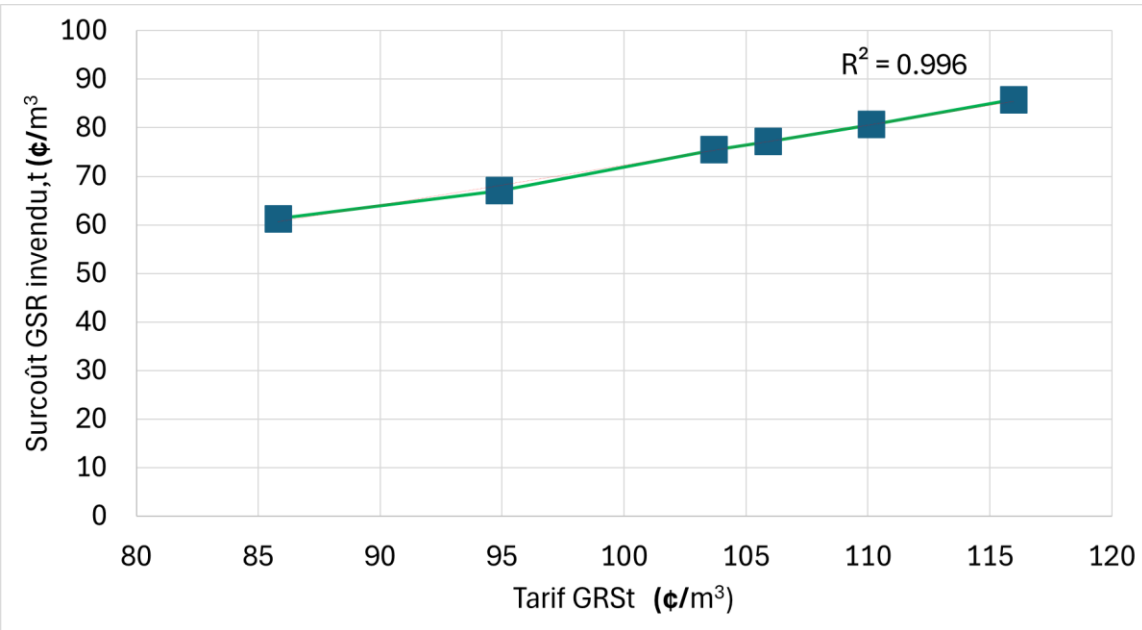
Valeur nette
issue de la
vente des UC

* (B-0017, p. 23)

2026-04-24

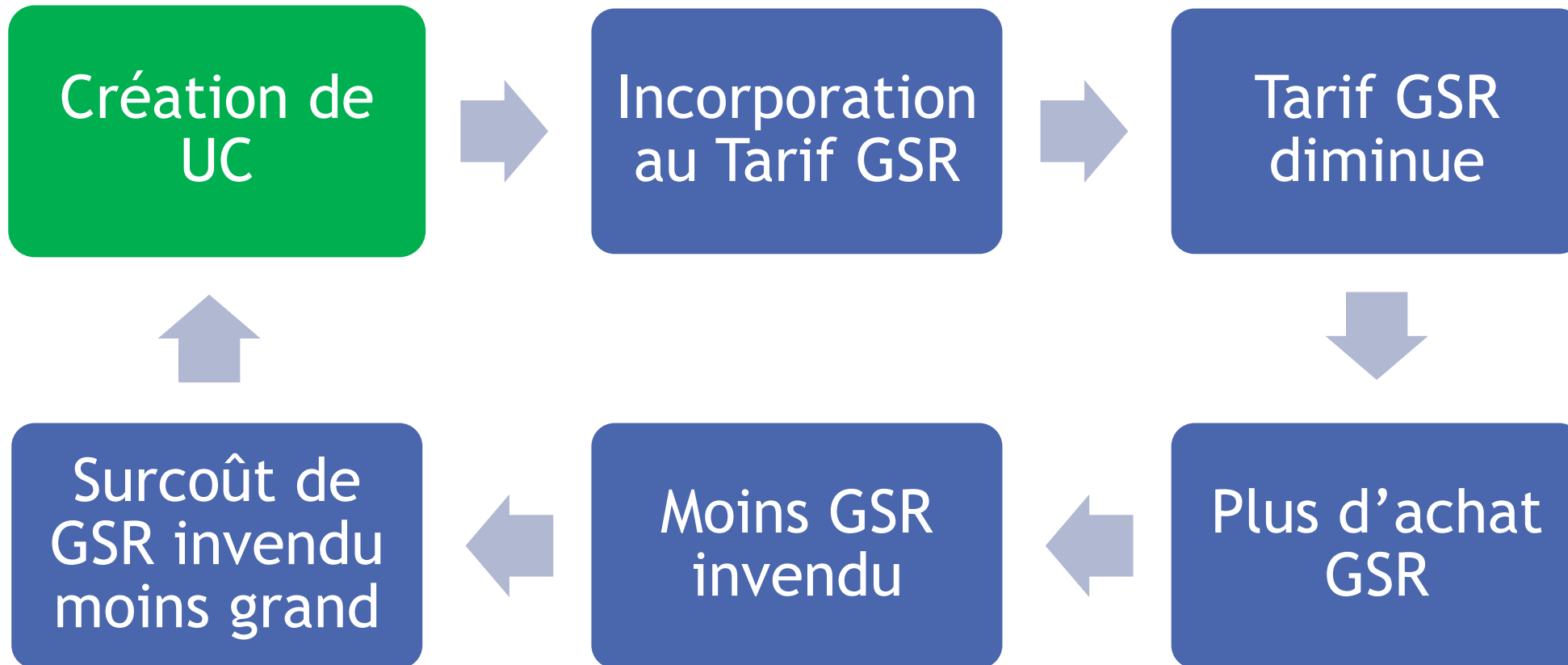


2.5 Rapport entre les tarifs du GSR et le surcoût de GSR invendu



2026-04-24

2.6 - Création d'une tendance à baisse du Tarif GSR (un cercle)



2026-04-24

4 - Conclusion (SUJET #3):

- ▶ Le risque que la valeur des UC soit négative semble minime et raisonnable lorsqu'on le compare aux bénéfices immédiats de les intégrer au calcul des frais de socialisation.
- ▶ L'intégration de la vente des UC à la proposition réduira immédiatement l'impact tarifaire du cavalier et apportera un levier additionnel à la filière de GSR.
- ▶ Sur la base des prévisions d'achat et de valeurs du Distributeur, nous appuyons sa proposition.

2026-04-24



5 - Recommandations

1 - Approuver la méthode proposée de calcul des frais de socialisation du GSR et les modifications proposées aux Conditions de service et tarif (sous réserve de la recommandation 2);

2 - Prévoir la possibilité que les clients qui acquittent leur dette volumétrique puissent obtenir une réduction de la composante 2;

3 - Autoriser l'utilisation des méthodologies de comptabilisation de tarification des UC et la création d'un compte d'écart reporté « CFR - revenus RCP », tel que présentées à la pièce B-0017;